

Par courriel

Repentigny, le 12 août 2015

Objet : Demande d'accès concernant les lots 142-P, 145-P et 147-P à Mascouche

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès verbale, reçue le 3 août dernier, concernant l'objet précité.

1. Note du 21 juillet 2011, 1 page
2. Rapport d'inspection du 26 septembre 1996, 6 pages
3. Rapport d'inspection du 19 avril 1996, 8 pages
4. Rapport d'inspection du 11 juillet 1995, 6 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez en pièces jointes une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

IF/if

p.j.

original signé par

Isabelle Falardeau

Répondante régionale de l'accès aux documents

Bureau de Lanaudière

COMPTE RENDU DE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

DATE : 21 juillet 2011

HEURE :

NOM DE L'INTERLOCUTEUR : art 53-54

NO. DE TÉLÉPHONE :

REPRÉSENTANT DE:

OBJET : Terrains possiblement contaminé à Mascouche

art 53-54 me téléphone pour avoir certains renseignements sur les terrains contaminés. Il m'explique qu'il désire acheté un terrain à Mascouche pour y développer un centre de compostage. Ce terrain est situé sur les lots P147, P148 et P149, chemin de la Cabane Ronde. Le propriétaire actuel serait monsieur René Imperator.

Il m'indique qu'il y aurait ou aurait eu des barils d'enfouis sur le site, barils contenant des résidus de raffinerie (hydrocarbures). Selon ce dernier, le terrain aurait appartenu au Gouvernement il y a plusieurs années et ce dernier aurait vendu le terrain à des propriétaires privés, sans les informer de la présence de ces barils. Il me dit également, après avoir marcher sur le site dernièrement, avoir observé des puits (puits d'observation ???).

Il se demande ce qu'il doit faire s'il veut acheter le terrain. Je lui explique donc que c'est au propriétaire, actuel ou futur, qui doit faire faire une caractérisation du terrain. Je lui indique qu'il serait aussi étonnant que le gouvernement ait vendu un terrain contaminé, surtout que pas très loin (près de Écolosol), le gouvernement a procéder au confinement de plusieurs barils. Je lui dis que si des puits, peut-être des puits d'observation, sont aménagé sur le site, il y a certainement eu une caractérisation dans ce secteur, mais que je ne connais pas le dossier.

Finalement, art 53-54 a commencé à me parler de son projet et de d'autres choses, mais, pour je ne sais quelle raison, la ligne a coupée. Je n'ai donc pas eu son numéro de téléphone.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-14-01-1010200

DATE DE RÉDACTION : 97 / 05 / 01
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 96 / 09 / 26
A M J

HEURE : - Arrivée : 9h.45

- Départ : 11h.00

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Serge Alain

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ

. ADRESSE POSTALE (si différente)
art 53-54

Parties des lots 147 et 148
situées derrière le 1449
Chemin de la Cabane ronde
à Mascouche

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

. PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE
art 53-54

Gilles Maltais / propriétaire

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

PLAN(S)

CARTE(S)

[X]

[]

[]

[]

Nombre : 4

No _____

No _____

ÉCHANTILLONS

[]

[]

[]

[]

[]

[]

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ

2. _____

. BUT(S) :

Inspection de contrôle #2 : vérifier si le nettoyage
du terrain et l'enlèvement des déchets solides
sont complétés.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-14-01-1010200

DATE DE RÉDACTION : 97 / 05 / 01
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Pour donner suite à l'inspection de contrôle effectuée le 19 avril 1996 au cours de laquelle il a été constaté qu'il restait encore des travaux de nettoyage à faire, un délai avait été accordé à Monsieur Gilles Maltais, propriétaire des lieux afin de finaliser ces travaux.

La deuxième inspection de contrôle a donc été effectuée deux mois après la fin du délai qui avait été fixé à la mi-juillet 96, ce qui a laissé amplement le temps à M. Maltais de terminer le nettoyage du terrain et l'enlèvement des déchets solides.

Je me suis donc rendu sur les lieux pour effectuer un deuxième contrôle le 26 septembre 1996 où j'ai pu constater que les correctifs apportés étaient acceptables. En effet, la totalité des déchets solides avaient été enlevés à l'exception de quelques résidus éparpillés au sol (morceaux de briques et de béton).

De plus, M. Maltais a procédé au recouvrement de deux blocs d'aluminium à l'aide de toiles imperméables afin d'éviter que'il y ait transfert de contaminants vers le sol lors des précipitations.

Photos # 1, 2, 3

Photo # 4

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-14-01-1010200

DATE DE RÉDACTION : 97 / 05 / 01
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Selon M. Maltais, les déchets solides ont éliminés dans un dépôt de matériaux secs de

art 23-24

art 23-24

appartenant à :

art 23-24

M. Maltais

devait me transmettre sous peu, des preuves d'élimination (bons de pesée) mais je n'ai toujours rien reçu.

Je pourrais réitérer ma demande afin que des preuves d'élimination soient fournies, cependant il faut tenir compte que celles-ci ne seraient pas nécessairement reliées à l'enlèvement des déchets solides dont il est question dans ce dossier. En effet, M. Maltais et son père opère une entreprise de démolition située à Charlemagne où le transport de déchets solides à l'aide de conteneurs est monnaie courante.

Donc, même M. Maltais m'a avoué qu'il serait difficile de retrouver les papiers en question parmi toute la paperasse qu'il a à gérer.

N/DOSSIER : 7510-14-01-1010 200

DATE : 97/05/01

3. CONCLUSION

Les travaux de nettoyage du terrain et d'enlèvement des déchets solides sur les parties des lots 147 et 148 situés derrière le 1449, Chemin de la Cabane ronde à Marcouche sont complétés. Cependant, il peut y avoir encore présence de déchets enfouis par l'ancien propriétaire des lieux selon le propriétaire actuel, M. Maltais qui m'a fait part que lors de l'acquisition des lieux il y a douze ans, il y avait déjà beaucoup de déchets solides accumulés sur le terrain.

4. RECOMMANDATION(S)

Malgré l'absence de preuves d'élimination des déchets solides dans un endroit autorisé, je recommande la fermeture du dossier. Selon M. Maltais les déchets solides ont été éliminés chez art 23-24 à art 23-24

Compte tenu du fait que M. Maltais exploite avec son frère une entreprise de démolition, il serait difficile, advenant que des preuves d'élimination soient fournies, de garantir que celles-ci sont directement reliées aux déchets dont il est question dans ce dossier. Ces derniers auraient pu être aussi bien éliminés en même temps que d'autres déchets provenant d'un endroit différent.

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: Serge Alain Serge Alain 97-05-01
 (signature) (date)
 - VÉRIFIÉ PAR: _____ Leclerc 97/5/6
 (signature) (date)
 - COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR: _____

Photo # 1 Date: 96-09-26

Ident: 2969-8347 Québec Inc.

Parties des lots 147 et 148
situées derrière le 1449
Ch. de la Cabane ronde à
Mascouche.

Note: _____

Vue d'ensemble des
lieux après nettoyage
et enlèvement des
des déchets solides.



Photo # 2 Date: 96-09-26

Ident.: Idem

Note: Vue d'ensemble des
lieux après nettoyage
et enlèvement des déchets
solides.



Photo # 3 Date: 96-09-26

Ident.: Idem

Note: Idem



Photographe(s):

Juge Alain

Photo # 4 Date: 96-09-26

Ident: 2969-8347 Québec Inc.

Parties des lots 147 et 148
situées derrière le 1449 Ch. de
la Palane route à Mascouche.

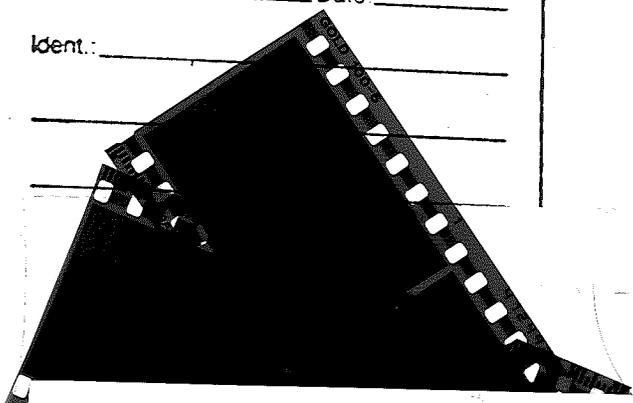
Note: _____

Aperçu des deux blocs
d'aluminium qui ont
été recouverts de toiles
impermeables.

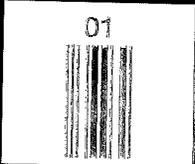


Photo # _____ Date: _____

Ident.: _____



Date: _____ Sujet / Subject _____



OFFRE D'AGRANDISSEMENT / ENLARGEMENT OFFER

Note: _____

Photographe(s): Serge Alain



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-14-01-1010200

DATE DE RÉDACTION : 96 / 05 / 07
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 96 / 04 / 19
A M J

HEURE : - Arrivée : 11h.00
- Départ : 12h.30

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Serge Alain

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ

Parties des lots 147 et 148
situées derrière le 1449
Chemin de la Cabane ronde
à Mascouche

. ADRESSE POSTALE (si différente)

2969-8347 Québec Inc.
c/s Gilles Maltais
753, boul. l'Assomption
Repentigny
J6A 7P8

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

. PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE art 53-54

Gilles Maltais, propr.

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

PLAN(S)

CARTE(S)

[X]
Nombre : 8

[X]

[]
No _____

[]
No _____

ÉCHANTILLONS

[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ

2. _____

. BUT(S) :

Vérifier s'il y a encore la présence de déchets solides
derrière le 1449 Chemin de la Cabane ronde à Mascouche

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-14-01-1010200

DATE DE RÉDACTION : 96 / 05 / 07
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 9 juin 1995, la municipalité de Mascouche portait plainte pour la présence d'un dépôt illégal de matériaux de construction derrière le 1149 Chemin de la Cabane ronde à Mascouche. À la suite d'une inspection effectuée le 11 juillet 95, un avis d'infraction pour dérogation aux articles 66 de la Loi et 134 du RDS est émis le 14 août 1995.

L'inspection de contrôle effectuée le 13 octobre 1995 a démontré que les travaux de nettoyage n'étaient pas complètement terminés et il était alors recommandé de refaire une autre inspection à la suite des engagements fournis par l'un des responsables des lieux.

Je me suis donc ~~représenté~~ présentée sur place en compagnie du propriétaire de l'endroit et j'ai constaté que la situation s'était améliorée mais qu'il restait du nettoyage à faire.

En effet, il reste encore des déchets solides sur les lieux tels des morceaux de briques qui jonchent le sol, des blocs de béton cassés ainsi que des matériaux de construction enfouis partiellement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-14-01-1010200

DATE DE RÉDACTION : 96 / 05 / 07
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Certains amas contiennent des matériaux réutilisables selon le propriétaire de l'endroit, monsieur Gilles Maltais. Les pierres que l'on aperçoit sur les photos #1 et #8 peuvent être vendues et utilisées pour l'aménagement de murets selon lui.

D'autres résidus semblent toutefois irrécupérables (photo #6) et d'autres sont partiellement enfouis (photo #5). Monsieur Maltais n'est pas en mesure de me confirmer s'il y avait des déchets enfouis car selon lui lorsque il a acquis les lieux il y a douze ans il y avait déjà des déchets solides sur place accumulés par l'ancien propriétaire depuis de nombreuses années.

De toute façon, j'ai avisé M. Maltais qu'il devait ramasser les déchets non récupérables ainsi que les déchets partiellement enfouis et que ceux-ci devaient être éliminés dans un endroit autorisé.

Ce dernier m'a demandé s'il pouvait obtenir un délai, soit jusqu'à la mi-juillet pour effectuer les travaux car présentement il avait beaucoup de travail et il ne pensait pas pouvoir procéder plus rapidement.

N/DOSSIER : 7510-14-01-1010200

DATE : 96/05/07

3. CONCLUSION

Bien que la plupart des déchets solides dont la présence avait été constatée lors de l'inspection du 11 juillet 1995, aient été éliminés, il reste encore des travaux de nettoyage à faire. En effet, à certains endroits des nombreux morceaux de briques jonchent le sol, des résidus non réutilisables sont accumulés en tas et des déchets à demi-enterrés sont visibles à la limite des arbres et près de petits plans d'eau.

4. RECOMMANDATION(S)

Après discussion avec Sylvie Gendron, chef de la division-contrôle, un délai jusqu'à la mi-juillet pour finaliser les travaux de nettoyage des lieux est acceptable.

Il y aurait donc lieu d'effectuer une autre inspection après le 15 juillet 96 afin de vérifier si le nettoyage des lieux est terminé. Dans le cas contraire il y aura recommandation de transférer ce dossier à la direction des Enquêtes

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR:	<u>Serge Alain</u>	<u>Serge Alain</u> (signature)	<u>96/05/07</u> (date)
- VÉRIFIÉ PAR:	_____	<u>[Signature]</u> (signature)	<u>96/05/08</u> (date)
- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:	_____ _____ _____ _____		

Direction régionale de Lanaudière

Photo #: 1 Date: 96-04-19

Ident: 2969-8347 Québec Inc.
parties des lots 147 et
148 situées derrière le
1449 Chemin de la Cabane
ronde à Mascouche.

Note: Présence de blocs de
béton cassés et de
pierre carré sur le
terrain.



Photo #: 2 Date: 96-04-19

Ident: 2969-8347 Québec Inc.
parties des lots 147 et 148

Note: Aperçu de la zone
nettoyée.



Photo #: 3 Date: 96-04-19

Ident: 2969-8347 Québec Inc.
parties des lots 147 et 148

Note: Aperçu de la zone
nettoyée.



Photographe(s): Serge Alain 96/05/07

Direction régionale de Lanaudière

Photo #: 4 Date: 96-04-19

Ident.: 2969-8347 Québec Inc.

Parties des lots 148 et 147

situées à l'arrière du 1449

Ch. de la Sabane ronde à
Mascouche.

Note:

Amas de pierres

cariées encore

réutilisables selon le

propriétaire



Photo #: 5 Date: 96-04-19

Ident.: 2969-8347 Québec Inc.

Parties des lots 147 et 148

Note: Déchets solides

encore sur les lieux.



Photo #: 6 Date: 96-04-19

Ident.: 2969-8347 Québec Inc.

Parties des lots 147 et 148

Note: Amas de déchets

solides encore sur les

lieux.



Photographe(s): Serge Alvin 96/05/07

Direction régionale de Lanaudière

Photo #: 7 Date: 96-04-19

Ident.: 2969-8347 Québec Inc.

Parties des lots 147 et 148

situées à l'arrière du 1449

Chemin de la Cabane ronde

à Mascouche.

Note: Présence de nombreux
morceaux de briques
qui touchent le sol
à certains endroits.



Photo #: 8 Date: 96-04-19

Ident.: 2969-8347 Québec Inc.

Parties des lots 147 et 148

Note: Amas de pierres
encore réutilisables
selon le propriétaire
des lieux



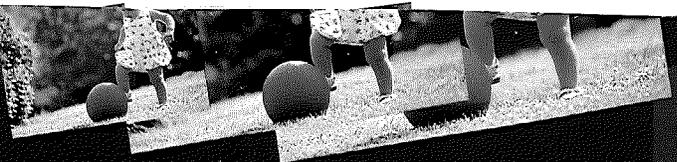
Photo #: _____ Date: _____

Ident.: _____

négatif et la quantité dans la colonne correspon-
dant au format désiré.

Your cherished moments deserve to be enlarged.
Why not create a beautiful souvenir of those precious
moments by having your favorite photos enlarged.

To order enlargements, refer to the table above and
print the number of the negative and the quantity
of enlargements desired in the column matching
the format you have chosen.



Commandez maintenant vos réimpressions et agrandissements
pendant que vous avez vos négatifs sous la main.

Order your reprints and enlargements now,
while the negatives are close at hand.

Photographe(s): Serge Alain 96/05/07

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7510-14-01-10102-00 DATE DE RÉDACTION : 95 / 07 / 18
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95 / 07 / 11 HEURE : - Arrivée : 9^h10
A M J - Départ : 9^h25

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean-Pierre Filiatrault

. ACCOMPAGNÉ DE : YVES MARQUIS

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
P-148 Pte 1487 2969-8347 Québec inc.
Service du 1449 chemin 95 M. Piller Multin
Palme Ronde 753 boul. L'Assomption, Repentigny
Muscoula J6A 7R2

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES :
NOM/FONCTION : M. Piller Multin Prop. TÉLÉPHONE : _____
art 53-54 art 53-54

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) [] CROQUIS [] PLAN(S) [] CARTE(S) []
Nombre : 25 No _____ No _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES PRÉCISEZ
- copie matrice graphique
 - Acte vente. Démolition A.M. de l'Est du Québec Inc. à 2969-8347 Québec inc.

. BUT(S) : Vérifier le bien fondé de la plainte

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 1510-14-01-10/02-00

DATE DE RÉDACTION : 95 / 07 / 18
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'inspection du 11 juillet 1995 pour se faire de constater que :

Secteur n°1 - Des déchets solides notamment des matériaux neufs seraient été utilisés pour endosser des poteaux des Lots N°s 148, 147. Ces poteaux neufs étaient constitués de blocs de béton, briques, pièces de béton et matériaux constructifs. (ref. photos)

- 15 poteaux étaient utilisés et remplis de matériaux destinés au recouvrement. (ref. photos)

Secteur n°2 - Des déchets solides notamment des pièces de béton neufs constitués de blocs de béton, pièces de béton et briques seraient été utilisés pour endosser les poteaux. (ref. photos)

Après pour de cette inspection, les parties se sont entendues que le propriétaire soumettrait au MEP un plan de correction.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7810-14-01-10102-00

DATE DE RÉDACTION : 9^e / 07 / 18
A M J

3. CONCLUSION

*Il y a infraction à la loi sur la garde de l'arme
personnelle*

articles 66 et 134.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 757074-21-12102-00

DATE DE RÉDACTION : 95 / 07 / 18
A M J

4. RECOMMANDATIONS

Emettre un avis d'expansion.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : *Felice ROULLI, Pierre*

[Signature]
(signature)

95 / 07 / 18
A M J

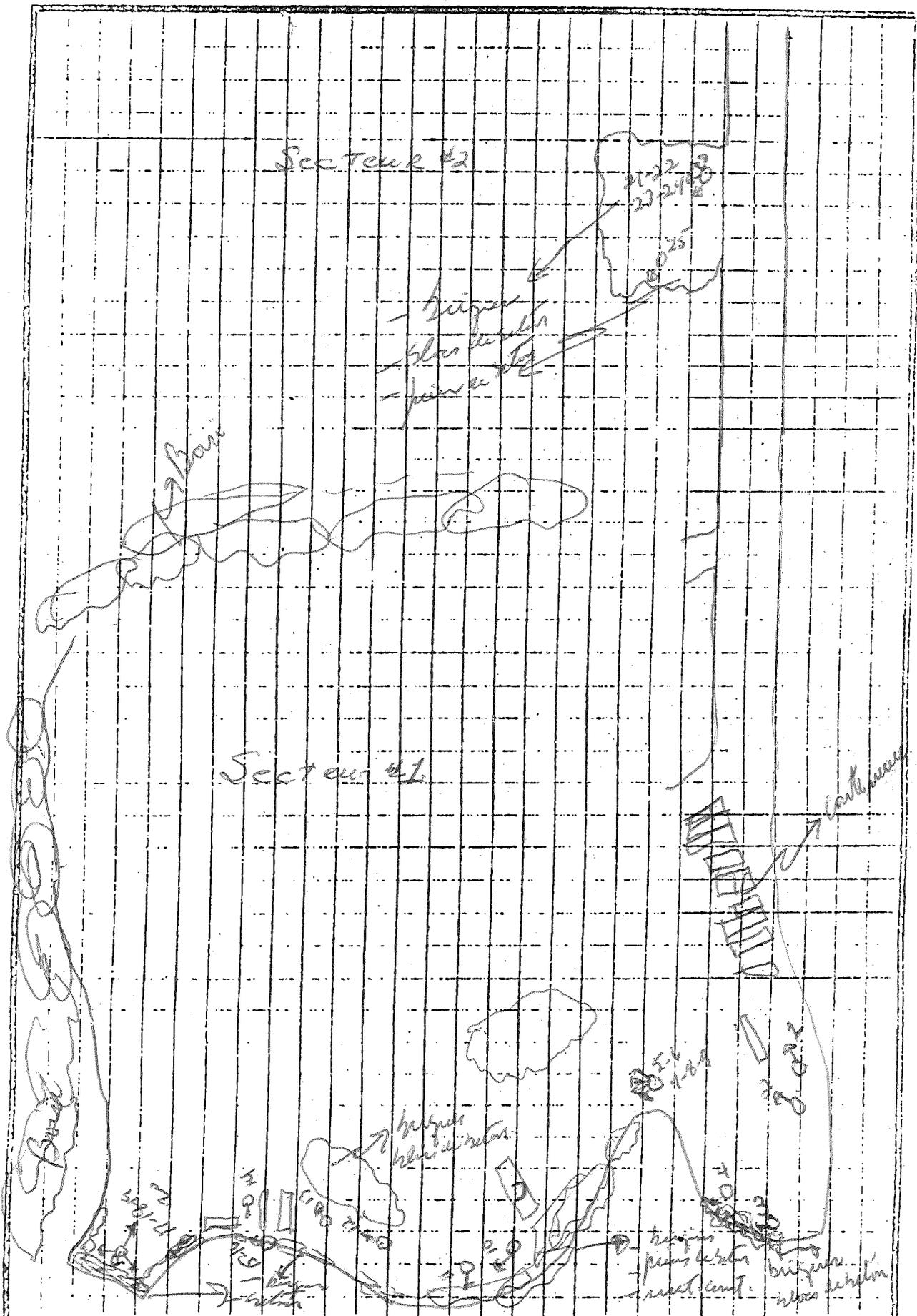
. VÉRIFIÉ PAR :

(signature)

____ / ____ / ____
A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

CROQUIS



Croquis dessiné par:

NOM: F. L. P. P.

SIGNATURE: [Signature]

DATE: 9/2/18

N/DOSSIER: 9570-11-01-15102-01

LIEU: Plan 148

SICTEUR: M. A. C. C.

***NOTE:**

- former site.
- see photo.

